

**REPRISE DE REGISTRE
POUR LES PERSONNES HABILÉES À VOTER
AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA
LISTE RÉFÉRENDIAIRE DES ZONES
0834, 0637, 0711, 0726, 0823, 0865 ET 0895
711, RUE DE LA COMMUNE OUEST**

**PROJET PARTICULIER RELATIF À LA
DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT ET LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL
DE 12 ÉTAGES AVEC REZ-DE-CHAUSÉE COM-
MERCIAL ET CONSTRUCTION HORS TOIT**

1. APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE D'UNE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER

Compte tenu des circonstances, la tenue du registre du 22 mars 2012 a été suspendue pour une période d'une heure, soit de 16 h à 17 h. Par conséquent, ce registre sera accessible le 27 mars 2012, de 16 h à 17 h, à la salle du conseil situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée (station de métro Berri-UQAM).

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 222 et, si ce nombre n'est pas atteint, la résolution sera réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé sur place à la fin de celle-ci.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué des zones 0834, 0637, 0711, 0726, 0823, 0865 et 0895; il peut être représenté comme suit :

3. PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT
D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE ET
DE SIGNER LE REGISTRE

- Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui, le 6 mars 2012, remplit les conditions suivantes :

- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou
- tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui, le 6 mars 2012, remplit les conditions suivantes :

- être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande;
- avoir produit ou produire en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant son inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

- tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui, le 6 mars 2012, remplit les conditions suivantes :

- être, depuis au moins 12 mois, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans une zone d'où peut provenir la demande;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui ayant le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant; la procuration doit avoir été produite avant ou être produite lors de la signature du registre.

S'il s'agit d'une personne physique, elle doit être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

S'il s'agit d'une personne morale, elle doit avoir :

désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 6 mars 2012, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

produit avant ou produire, lors de la signature du registre, une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Les personnes habiles à voter devront en outre faire la preuve de leur identité en présentant leur carte d'assurance-maladie, leur permis de conduire ou leur passeport canadien.

5. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Les documents pertinents (dossier 1114400089) peuvent être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 26 mars 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement